



Zones et secteurs du PLU
 Zones inondables (source : Etude HGM-SIEE 2006 et étude de la Nesque SIEE 2006)
 Zone rouge (lit mineur, lit moyen et zones d'aléa fort)
 Zone rouge clair (lit majeur)
 Zone violette (lit majeur exceptionnel)
 Zones d'aléa feu de forêt (table découpée avec la BD Topo de l'IGN)
 Aléa très fort
 Aléa fort
 Aléa moyen

Commune de VENASQUE
 Hôtel de Ville, 88, Grand'Rue, 84210 VENASQUE
 Tél : 04.90.66.02.93 / Fax : 04.90.66.60.46
 Email : mairie@venasque.fr



ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE VENASQUE



4d. LE REGLEMENT GRAPHIQUE : RISQUES INONDATION ET FEU DE FORET SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE (1/10.000e)

Dates :
 Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) prescrite par DCM du 28/03/2012
 Règlement National d'Urbanisme entré en vigueur le 27/03/2017
 PLU arrêté par DCM du 04/04/2019
 PLU approuvé par DCM du 14/11/2019
 DCM : Délibération du Conseil Municipal

DOCUMENT APPROUVE - 14/11/2019

POULAIN URBANISME CONSEIL
 223 ch du Malmont-Figanières, 2bis Les Hauts de l'Horloge, 83300 DRAGUIGNAN
 Email : contact@poulain-urbanisme.com